

## Compte-rendu du Conseil municipal du 1 Mars 2013

Monsieur Daniel PELLIER est absent et a donné procuration à Monsieur Jean Bourrat, ainsi que madame Bresous qui donne procuration à Monsieur le Maire

Le dernier compte-rendu du Conseil est adopté à l'unanimité.

### 1. Délibérations :

Assujettissement du budget assainissement à la TVA.

Monsieur le Maire propose, sur information donné par madame la perceptrice, de réfléchir à assujettir le budget assainissement à la TVA. L'avantage d'une telle procédure serait de bénéficier de la totalité du reversement de la TVA payé sur les travaux engagés, ainsi que le versement de celle-ci dans les 3 mois après la fin des dits travaux. Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui le reversement de la TVA intervient l'année N+2. En contrepartie toutes les ressources du budget assainissement seraient à leurs tours assujettis à la TVA. Après un débat avec les élus, Monsieur le Maire propose que la commission finance travaille cette question pour approfondir les points positifs et négatifs afin d'éclairer le conseil lors de sa prochaine réunion pour pouvoir prendre une délibération concernant ce sujet.

Redevance pour occupation du domaine public.

Chaque commune doit délibérer pour percevoir la redevance par France Télécom. Cette année celle-ci s'élevait à environ 2500€. Adopté à l'unanimité.

Extinction de l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire rappelle la réflexion qui s'est déroulée lors d'un précédent conseil sur cette question. Il précise que cette extinction permettrait une économie d'un peu moins de 50% sur la consommation. Celle-ci pourrait être d'une durée de 6heures. Des réflexions s'engagent avec les élus pour déterminer les heures de coupure. Cela pourrait être soit de 11h du soir à 5h du matin, soit de 11h30 à 5h30. La proposition de coupure est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire doit prendre un arrêté fixant les modalités d'exécution de cette mesure.

Coupure éclairage public : travaux de modification

La délibération venant d'être adoptée, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de certaines armoires électriques pour mettre en application cette coupure. Le montant des travaux effectués sous la responsabilité du SIEL s'élèvent à 6814€ et la participation de la commune sera de 4634€. Adopté à l'unanimité.

Travaux centre bourg : demande de subvention au titre de la DETR.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire que celui-ci délibère sur la demande de subvention au titre de la DETR, auprès de l'état. Pour ce faire il rappelle le projet de travaux prévus dans le centre bourg. Adopté à l'unanimité

Achat matériel salle animation-sono.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour faire procéder à l'achat d'un micro ainsi que de tables et chaises pour la salle d'animation. Le montant de la dépense engagée s'élève à 7323,33€. Adopté à l'unanimité.

## 2. Ordre du Jour :

Changement porte école.

Monsieur Gigandon fait part au conseil du projet de renouvellement d'une porte à l'école. Le montant de la dépense s'élève à 3981,48€. C'est l'entreprise Gigandon qui assurera les travaux.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a pris la décision de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Cela aura pour conséquence que les enfants auront trois quart d'heures de moins d'apprentissage les lundis, mardis, jeudis et vendredis mais qu'en revanche, ils auront école les mercredis de 8h30 à 11h30. Ces trois quart d'heure seront remplacés par des activités périscolaires qui, dans un premier temps, s'articuleront autour de jeux éducatifs, accompagnés par les ATSEM et éventuellement si besoin était, par des parents d'élèves. A la demande de plusieurs parents Monsieur le Maire réfléchit avec la MJC pour proposer un centre de loisirs le mercredi après-midi. Pour la mise en œuvre de cette mesure la commune peut compter sur un accompagnement financier à hauteur d'environ 8000€ financé par l'état. Dès que tout sera calé, Monsieur le Maire enverra un courrier à l'ensemble des parents d'élèves pour les informer plus précisément des modalités de cette réforme.

Questions diverses

Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur Gonzalès actuel propriétaire de la station-service et du Bar, qui sollicite le conseil pour connaître ses éventuelles intentions quant à la vente futur de la licence et des droits concernant les pompes à essence. Le conseil n'est pas intéressé par le rachat.

Les occupants de la salle paroissiale ont fait part à la commune de frais de chauffage importants. Il leur est demandé de suivre avec attention la consommation et de vérifier les radiateurs ainsi que de bien couper la chaudière l'été.

Un échange se déroule sur le taillage des haies. Monsieur le Maire propose qu'une commission ad hoc se tienne afin de réfléchir sur cette question.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 12 avril à 19h. Ordre du jour : le Budget.**